



## **LE DIALOGUE INTERCULTUREL, LA DEMOCRATIE & LA CITOYENNETE ACTIVE EN EUROPE**

Prof. Dr. Léonce Bekemans  
Chaire Jean Monnet, Université de Padoue

### **Projet UNITE (REVES)**

« **Entreprendre des échanges interculturels : des actions communes et innovantes pour l'intégration participative** »

8/11/2008, Grenoble

### **INTRODUCTION**

#### **Point de départ**

Dans la Déclaration de clôture de la Conférence de Padoue, en mars 2007, il est écrit que : « *le dialogue sans contrainte et l'engagement inconditionnel à l'égard de valeurs communes conduiront à un nouveau niveau d'unité dans la diversité au sein de l'UE. La traduction de valeurs en actions, par le dialogue, renforcera et rendra irréversibles les partenariats fondés sur la citoyenneté pour la poursuite du bien commun, la réalisation d'un projet commun pour les Européens et leurs partenaires* ». Une des grandes hypothèses politiques de la recherche est le besoin d'élaborer des stratégies locales cohérentes, de développer des méthodes innovantes pour un dialogue et une participation interculturelle, de créer de nouveaux lieux d'expression d'une citoyenneté active et d'intégrer les leçons à tirer des bonnes pratiques. Les objectifs du projet UNITE semblent répondre à ces besoins et REVES est en très bonne position pour concrétiser une telle approche.

Mon intervention essaie de situer dans un cadre large la relation entre le dialogue interculturel, la démocratie et la citoyenneté active.

**Hypothèse** : « *Une intensification du dialogue interculturel et un renforcement de son rôle en termes de démocratie participative pourraient contribuer au développement d'une nouvelle politique européenne, qui serait plus largement et plus profondément inclusive, et à un sens de l'appartenance; les partenariats entre les organisations de l'économie sociale et les autorités locales ont un rôle crucial à jouer dans le renforcement d'un dialogue* ».

## **Contextualisation**

L'Union européenne est confrontée à de nombreux défis : i) un déficit démocratique, qu'ont creusé le grand écart entre les citoyens et les institutions décisionnelles, ainsi que le transfert de compétences nationales au niveau supranational ; ii) la multiplication des flux d'immigration ; iii) le vieillissement des populations ; iv) les dangers que font courir à la planète le terrorisme, le crime organisé et la montée des inégalités mondiales. Du côté du citoyen, on peut constater une tendance à la baisse des activités civiques développées par les régimes démocratiques, conséquence logique de l'érosion du sens de l'appartenance à la communauté – locale, régionale, nationale ou européenne.

Les dernières décennies ont été le témoin d'une diversité culturelle, sociale et linguistique visiblement plus importante. La reconnaissance de ce pluralisme culturel, qui ne cesse de se développer, exige que s'élabore une démocratie avancée, qui ne se limite pas à la participation des citoyens aux tâches essentielles d'administration des structures institutionnelles mais qui soit également une méthode de création d'un dialogue et d'un consensus entre différents intérêts, différentes origines et différents antécédents. Cela suppose un véritable dialogue entre immigrés, entre habitants dont les origines migratoires sont différentes, d'une part, et la population locale, les citoyens de la société d'accueil, d'autre part.

Notre hypothèse est que le dialogue interculturel peut contribuer de manière significative à l'amélioration de la démocratie grâce à une légitimité plus forte, une véritable habilitation des citoyens et une participation plus active des citoyens à la vie publique. Nous croyons que le rôle du dialogue interculturel peut se constituer en lieu de prédilection pour l'approfondissement de la compréhension et le développement de pratiques démocratiques plus innovantes.

J'ai divisé mon exposé en trois parties. Dans une première partie, j'introduis le nouvel élan vers un dialogue interculturel qui est perceptible aujourd'hui en Europe ; la deuxième partie traite des défis les plus importants et des caractéristiques les plus significatives de cette relation entre le dialogue interculturel et la démocratie ; dans la troisième partie, je suggère deux structures pour développer le dialogue interculturel dans des contextes démocratiques. Je conclus en formulant certaines recommandations.

## **I. Nouveau souffle pour le dialogue interculturel**

### 1. Contexte conceptuel

La notion de dialogue interculturel est pluri-, inter- et transdisciplinaire par nature et renvoie à de nombreuses thématiques et problématiques de nos sociétés européennes. La décennie actuelle a été le témoin d'un élargissement incessant de l'Union européenne et d'une diversité de plus en plus plurielle à une époque d'opportunités et de défis. L'UE représente plus que jamais une immense richesse, celle de la diversité culturelle, sociale et linguistique. Dans ce contexte, les valeurs communes qui unissent nos sociétés, comme la liberté, l'équité, la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit, la tolérance et la solidarité, deviennent cruciales pour l'avenir de l'Europe.

La redéfinition de la citoyenneté en tant que notion plurielle (pluraliste) est une partie essentielle du discours interculturel, qui doit ouvrir de nouveaux horizons et de nouvelles voies pour la pratique d'une démocratie participative au niveau local, national, européen et international, du niveau de la ville jusqu'au niveau de l'Union européenne et aux autres institutions internationales. C'est un parcours qui fournit à tous des occasions d'exercice des mêmes droits de la citoyenneté dans une Europe inclusive. Dans ce contexte, de nouveaux rôles sont dévolus aux organisations et mouvements de la société civile et aux institutions du gouvernement local.

## 2. Contexte européen

Bien que la question du dialogue interculturel n'est ni un phénomène nouveau, ni un phénomène n'ayant jamais été exploré, il semble avoir trouvé un nouveau souffle au cours de la dernière décennie. Le débat beaucoup plus intense sur le dialogue entre cultures et populations, notamment entre initiatives européennes, enceintes de recherche et de discussion a été enclenché par un certain nombre de développements plus récents.

Les deux vagues d'élargissement, de 2004 et de 2007, ont multiplié les pressions qu'engendrent la nécessaire mise en cohérence interne et la convergence de l'UE non seulement en termes économiques mais aussi socioculturels, en intensifiant la diversité culturelle, sociale et linguistique qui existait jusque-là dans l'UE. Tous ces événements exigent que s'intensifie également le dialogue au sein de formes institutionnalisées d'élaboration des politiques, non seulement au niveau mondial mais aussi au niveau de l'UE et au niveau local. L'avenir de l'UE est très tributaire de la construction d'une sphère publique démocratique durable qui se fonde sur une participation civique accrue, une plus grande solidarité et inclusivité, que doivent permettre de réaliser une ouverture et une transparence plus importante de l'action de l'UE, ainsi que le dialogue et le débat au sein de la société civile.

Toutes ces tendances, qui se renforcent mutuellement, induisent les deux dimensions de ce dialogue, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Il ne s'arrête pas au respect des principes démocratiques inscrits dans les Traités mais réclame de nouveaux efforts qui puissent assurer un présent et un futur meilleurs à l'UE, plus en phase avec les défis actuels et naissants. La stratégie pour l'Union ne peut donc être de renforcer simplement les initiatives existantes pour répondre aux questions que soulève la nature multifacétiquée de la diversité culturelle, mais aussi de mettre au point de nouveaux instruments et lieux pour mieux garantir les principes démocratiques de base de l'UE.

Dans ce contexte, la reconnaissance de valeurs communes telles que la liberté, la démocratie et la tolérance, le respect de la diversité, etc. semble de plus en plus importante dans la conduite des relations intérieures entre des sociétés et communautés diverses dans le contexte de l'UE. Le dialogue interculturel devient donc un outil nécessaire pour éviter les résultats négatifs du pluralisme culturel auquel sont confrontés les Européens dans et hors des frontières de l'UE.

Sans abandonner l'hypothèse que le dialogue interculturel est un instrument majeur pour le développement de la société locale et européenne, concluons ce point en préconisant certaines étapes préliminaires nécessaires à la compréhension :

- 1) En tout premier lieu, s'impose une affirmation qui peut paraître banale : le dialogue interculturel est une question très complexe, qui présente des dimensions politiques, anthropologiques et psychologiques. La géographie ne peut être négligée car elle nous oblige à faire la distinction entre le dialogue intra-européen (c'est-à-dire la relation entre les différentes cultures et leur compatibilité) et le dialogue que l'Europe gère, dans le cadre de sa politique étrangère, vis-à-vis de cultures et de régimes politiques différents. Accepter une interprétation aussi large nous permet d'éviter des solutions toutes faites et des prescrits trop simples. Elle suppose une connaissance large et une analyse du dialogue interculturel, dans sa dimension intérieure et extérieure, et permet à l'UE d'être un acteur de la société civile doté d'un pouvoir moins contraignant (soft) dans le système mondial.
- 2) En deuxième lieu, il est incontestable que la notion de dialogue interculturel doit être située dans un contexte politique qui la présente comme une question majeure du débat contemporain en Europe. Une clarification du contexte peut nous aider à nous acheminer vers l'essence du dialogue interculturel et à en définir les opportunités et les défis.
- 3) Troisièmement, le dialogue interculturel est étroitement associé à l'utilisation concrète de termes tels qu'identité, citoyenneté et démocratie, et à leur mise en œuvre dans des structures telles que le cadre des dialogues et la cité inclusive. Ce sont toutes deux des valeurs et des conditions fondamentales pour la durabilité d'un réel dialogue interculturel.

## **II. Dialogue interculturel et démocratie : principaux défis et caractéristiques participatives**

Le défi, qui est adressé à la politique actuelle, est celui de la recherche d'une conjugaison cohérente de toutes les dimensions de la démocratie et, parallèlement, un développement des pratiques démocratiques jusqu'aux institutions internationales. L'hypothèse émise est qu'une intensification du dialogue interculturel et le renforcement de la démocratie participative peuvent contribuer au développement d'une nouvelle politique européenne qui soit plus inclusive, qui refuse la distinction entre ceux qui sont à l'intérieur et ceux qui sont à l'extérieur, et qui valorise ce sens de l'appartenance. Un tel dialogue devrait constituer une base solide pour une citoyenneté européenne active, renforcer l'habilitation et contribuer à l'approfondissement de l'identité européenne.

L'argument avancé est que le dialogue interculturel peut contribuer à une société interculturelle qui soit porteuse d'un nouveau type de démocratie plus avancée dans le cadre de la diversité croissante de l'espace politique, social et culturel européen.

1. Les conditions préalables à ce dialogue interculturel sont :

- L'acceptation du paradigme des droits de l'homme en tant que base solide du respect mutuel
- Une intensification de la communication et des échanges interculturels

- La reconnaissance du pluralisme culturel
- Une plus large participation des citoyens
- Des politiques inclusives à tous les niveaux et dans tous les secteurs
- Le développement d'une culture de dialogue et d'une éducation au dialogue interculturel

La démocratie a besoin du dialogue interculturel pour exploiter tout son potentiel, tout comme le dialogue interculturel a besoin de pratiques démocratiques. L'acceptation de ces nécessités croisées assure à la démocratie qu'elle bénéficie de tout le potentiel de la société à condition que les populations soient à même de construire une communauté véritablement inclusive et qu'elle ne se cantonne pas à une simple division constitutionnelle des pouvoirs et à la règle de la majorité. Cela suppose une action-orientation qui ait une portée plus large et qui soit le fruit d'une réflexion solide pour favoriser l'émergence d'un environnement commun en vue d'un véritable dialogue interculturel ouvert.

2. Comment ce dialogue interculturel peut-il se mettre en œuvre et stimuler la démocratie ?

- La création de fora pour débattre des principaux éléments constitutifs de la démocratie que tous puissent accepter ;
- Une réflexion critique sur la longue histoire de l'introduction et de la pratique de la démocratie en Europe en se concentrant sur ses fondements ;
- La reconnaissance de différentes interprétations, tendances et de visages divers des cultures et des civilisations ;
- La reconnaissance que les institutions ne peuvent seules assurer la justice et l'égalité lorsqu'il y a un manque de valeurs généralement communes dans la société ;
- La conviction politique que des valeurs communes sont le minimum *minimorum* pour le développement d'un dialogue interculturel ;
- Apprendre en réalisant et en pratiquant des échanges interculturels.

En bref, le dialogue interculturel contribue à faire des citoyens européens une réalité en encourageant l'engagement direct des citoyens européens dans le processus de l'intégration. Il est utile pour fomenter le sentiment d'appartenance à l'Union et faciliter l'identification des citoyens avec elle. Ainsi donc, la capacité de dialogue devrait être promue et la mise à la disposition de lieux pour ce dialogue est indispensable.

### **III. La structure du dialogue interculturel et la démocratie**

Pour la mise en œuvre de sa politique, il est important d'assurer les structures d'un véritable dialogue interculturel durable. Nous proposons deux lieux :

#### **1. Le cadre des dialogues européens : contenu et indicateurs**

a) Contenu :

Une question pertinente est celle de la politique de l'UE en matière de dialogues, discussions et coopération politiques, et sa politique concernant l'insertion d'une clause de respect des droits de l'homme dans les traités qu'elle signe avec des pays tiers. Nous devrions nous interroger sur l'éventuelle valorisation de la crédibilité et force de conviction de l'UE si elle discutait et partageait avec ses interlocuteurs une vision claire et cohérente de l'ordre mondial en tant que plateforme sur laquelle développer des dialogues et des discussions. Les dialogues fournissent un cadre clair d'élaboration des politiques de l'UE et devraient rehausser la légitimité démocratique qui est nécessaire pour conquérir le soutien vital de la société civile et de l'opinion publique européenne.

Bien que le dialogue interculturel n'ait pas (encore) été officiellement accueilli dans l'agenda des dialogues de l'UE, il devrait sans aucun doute faire partie du dialogue en cours sur les droits de l'homme et le dialogue politique plus large au titre de problématique émergente. Il est superflu de souligner que les principes démocratiques et l'Etat de droit font partie du paquet UE pour le dialogue, les discussions et les partenariats avec ses voisins, ainsi qu'avec les pays et régions du monde entier.

b) Parmi les indicateurs d'une « Europe inclusive », compte tenu du principe de subsidiarité, devraient figurer :

- Une révision de la citoyenneté de l'UE qui s'inscrive dans l'optique de la Charte des droits fondamentaux de l'UE ;
- Une démarche de sûreté humaine pour le Chapitre « Justice et affaires intérieures » ;
- Une législation sur l'asile et l'immigration qui s'inscrive dans le respect du droit international en matière de droits de l'homme ;
- Des politiques de protection sociale pour le respect des droits économiques et sociaux ;
- Un véritable engagement cohérent pour contribuer à construire un ordre mondial qui se fonde sur la Charte des NU et le droit international en matière de droits de l'homme ;
- Un espace plus important et plus positif consacré au rôle des organisations de la société civile et des institutions locales dans diverses formes de dialogue et de communication.

## **2. La ville inclusive : contenu et indicateurs**

a) Contenu :

Le bien commun étant le plein épanouissement de la personnalité et dignité humaine, la « ville inclusive » (la région inclusive) devrait constituer les lieux fondateurs de la réalisation de cette finalité pour tous ceux qui vivent sur son territoire. Les villes peuvent fournir un environnement favorable, attractif et créatif à la participation citoyenne dans des démarches démocratiques (officielles et officieuses) de citoyenneté active. En outre, les voies du dialogue permettent de tisser des interconnexions entre les villes grâce à la création d'occasions et de domaines d'échanges et de rencontres. Comme l'a démontré l'histoire, l'interconnexion entre les villes peut créer l'environnement propice à la pratique interculturelle entre les populations.

En tant que laboratoire vivant pour le dialogue interculturel, la ville présente toutes les conditions requises pour prétendre à un ordre mondial qui assure l'inclusion de tous ses résidents dans des politiques urbaines intégratives. En d'autres termes, la promotion de la citoyenneté universelle renforce l'accumulation des conditions requises par les villes et les gouvernements locaux et en valorise ainsi la visibilité dans l'architecture et le fonctionnement du système politique mondial.

b) Indicateurs :

Des indicateurs qui entendraient révéler de manière significative la variable de l'« inclusion » dans les villes devraient prendre en considération :

- L'adoption par le conseil municipal de la Charte européenne des droits de l'homme ;
- L'intégration dans les statuts de la ville d'une norme qui traite des droits de l'homme, de la paix, de la coopération au développement, en se laissant guider par le droit international en matière de droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'UE ;
- La constitution d'une « infrastructure spécialisée dans les droits de l'homme » comme le médiateur ;
- Des stratégies de concrétisation de la « sûreté humaine » ;
- Des politiques et des services organisés pour garantir les droits économiques et sociaux (par exemple, le logement, le métier, la santé, l'école, etc.) ;
- Des projets éducatifs avec des écoles, des universités, des ONG, etc. ;
- Des « tables rondes » pour des dialogues interculturels et interreligieux ;
- La reconnaissance du droit de vote aux immigrés et des infrastructures de promotion de la démocratie participative ;
- Des tables interculturelles permanentes pour promouvoir et garantir la laïcité dans (de) la ville ;
- Des structures ad hoc pour traiter des questions d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Des incitants aux projets de la société civile ;
- La participation aux organisations internationales et réseaux transnationaux ;
- Des festivals artistiques (musique, théâtre, cinéma, etc.).

## Recommandations

Un véritable dialogue interculturel devrait être considéré comme un but politique et une méthode de démocratie participative. Cependant, des réponses adéquates sont nécessaires pour jeter une passerelle entre l'action de démocratisation et la promotion du dialogue interculturel au sens large, et pour construire une nouvelle sphère publique locale et européenne inclusive.

Avec un cadre de dialogues, l'UE peut avancer et se profiler comme principal promoteur et générateur du « dialogue interculturel », qui engage les gouvernements et la société civile dans la construction d'une nouvelle politique européenne qui soit inclusive et démocratique. Elle suppose un certain nombre d'orientations générales dans la relation entre le dialogue interculturel et la démocratie :

- Le dialogue interculturel peut offrir de véritables opportunités à tous les citoyens et à tous les niveaux, non seulement de mieux se connaître mais aussi d'agir ensemble au sein de la même communauté politique et locale ;
- Les institutions ont pour tâche de créer un terrain idoine à cette fin, c'est-à-dire de donner à tous les mêmes droits de citoyenneté ; cela va de pair avec la reconnaissance internationale des droits de l'homme et la notion de citoyenneté (active) ;
- La notion de citoyenneté (active) est strictement indissociable de la démocratie et des différentes dimensions de la pratique de la démocratie, du niveau local jusqu'au niveau des institutions internationales ;
- Pour que le dialogue entre les cultures soit fécond, l'UE doit relever la gageure de faire de l'espace européen un véritable espace de l'interculturalité ;
- L'environnement naturel du dialogue interculturel est la ville, et une ville inclusive devrait offrir le terreau qui en permettra la réalisation ;
- Le but premier de ce dialogue interculturel, précisons-le, est de motiver des personnes et des groupes de différentes cultures à partager des valeurs universelles en agissant ensemble dans la ville, la région et l'UE ;
- La participation politique est un trait fondamental de la ville et d'une Europe inclusive ;
- L'action éducative est donc nécessaire pour sensibiliser la société civile et le politique à l'acheminement vers la paix ;
- Le dialogue interculturel est supposé être la condition préalable à la cohésion sociale et la paix au niveau interne et international ;
- Les partenariats entre les associations de l'économie sociale et les collectivités locales sont autant de vecteurs d'un vrai dialogue, d'une véritable participation et démocratie.

Ces réflexions appliquées ont des implications concrètes à deux niveaux, européen et de la ville/région :

### 1. Niveau européen

- Concernant la construction de l'identité/l'identification et la configuration de l'identité européenne :
  - Se concentrer sur des pratiques qui peuvent stimuler la configuration de l'identité en tant que processus historique d'autodéfinition :



- Respecter les racines et traditions d'un chacun (respect de la diversité culturelle)
  - Etre à l'écoute de l'expression des personnes ;
  - Reconnaître la dimension ouverte et dynamique des identités.
- Concernant le pluralisme et l'identité (européenne) :
  - Reconnaissance que l'identité de l'Europe est définie comme un mélange qui s'est construit dans l'histoire en couches successives : pas d'identité européenne possible sans prendre en considération les racines historiques et culturelle de l'Europe (patrimoine grec, romain et chrétien).
- Concernant la communication :
  - Le dialogue interculturel est un processus herméneutique qui insiste sur la communication formelle et informelle ;
  - Le dialogue interculturel se vit dans des pratiques locales de tous les jours dans une Europe multiculturelle ;
  - Le rôle des écoles, de la famille, des rencontres (de rue) dans le dialogue interculturel ;
  - La communication verbale et non-verbale : le dialogue face-à-face, l'importance de la perception, la volonté de dialoguer ;
  - Les lieux (physiques) de rencontre (marché, parc, espaces publics, etc.).
- Concernant l'intégration, l'inclusion et le dialogue :
  - Un processus bilatéral qui repose sur un cadre de valeurs de base (c'est-à-dire une communauté de valeurs partagées dans laquelle l'égalité des chances, la diversité culturelle et la tolérance mutuelle sont respectées).
- Concernant le contexte :
- La création des conditions préalables au dialogue interculturel : autonomie (principe de subsidiarité) ; compétences administratives ; facteurs économiques ; financement, transport, accessibilité et mobilité, environnement bâti et non-bâti, offre culturelle, etc.).
- Concernant l'éducation :
  - L'importance de l'apprentissage formel et non formel (la narration, la mémoire collective, la littérature, les voyages) afin d'apprendre à connaître l'Autre ;
  - Le dialogue interculturel « apprendre à vivre ensemble », est un vecteur de convivialité dans lequel les cultures se rencontrent et s'influencent sans se détruire.
- Concernant la responsabilité de tous les acteurs concernés :
  - L'attention à prêter aux partenariats entre le secteur public, le secteur privé, la société civile et les citoyens à tous les niveaux.

## 2. Niveau de la ville :

- Concernant l'identité/identification (européenne) :
  - Reconnaître l'importance des villes en tant que sources de dimension européenne d'une identité, imagination et intégration multifacétique ; le rôle des villes européennes dans la reconstruction de l'identité de l'Europe ("*genius loci*") ;
  - Reconnaître les villes en tant que sources significatives d'un dialogue interculturel.

- Concernant la démocratie :
  - Reconnaître les villes en tant que laboratoires et berceaux de démarches démocratiques innovantes et de participation citoyenne.
- Concernant le contexte urbain du dialogue interculturel et de la citoyenneté plurielle :
  - L'importance de la ville en tant que lieu/environnement d'apprentissage, d'éducation au dialogue interculturel, de citoyenneté active et d'éducation civique ;
  - Les lieux de rencontre pour vivre au quotidien le dialogue interculturel.
- Concernant des suggestions concrètes et initiatives locales :
  - La création d'ateliers, de réunions et de rencontres (aux carrefours interculturels) : comment les jeunes/étudiants imaginent l'Europe, le dialogue interculturel et la citoyenneté ;
  - Echange d'expérience et de pratiques interculturelles.

Voilà pour le cheminement du dialogue interculturel vers la démocratie (innovante) qui se fonde – entre autres – sur des partenariats entre des organisations de l'économie sociale et les autorités locales, dans ma conception. Il devrait enclencher un renforcement de l'avenir de l'Europe et du rôle dans un paysage mondial en mutation rapide.

Merci beaucoup de votre attention !